

FRANCE FORMATION ROUTIERE CHAZOT

SARL au capital de 7 623 €uros

Formations professionnelles : Permis - BE - C 32T - CE 44T - D CAR, **FIMO et FCO Marchandises**

Bureau de renseignements / Site FIMO et FCO : 75 A route de Tain - 26600 MERCUROL – Tel : 04.75.43.50.86 Fax : 04.75.42.20.13

Piste Poids Lourds : 30, Rue Gay Lussac - 26600 PONT DE L'ISÈRE.

Email : auto-ecole@ffrchazot.com

site Internet : www.ffrchazot.com

SIRET : 344 321 260 00046 –

APE : 8553Z – **Déclaration d'activité n°** 82 26 00 31 526 – **Agrément Préf.:** 0459 – **Agrément DREAL (FIMO/FCO) :** 22.f.ffr.01

PROGRAMME DE FORMATION FORMATION INITIALE MINIMALE OBLIGATOIRE

(Articles L.6353-1 à L.6354-3, R.6353-1, R.6353-2, D. 6353-2 et D.6353-4 du Code du Travail)

Le présent programme retrace les différentes étapes intermédiaires à parcourir par le stagiaire en vue d'atteindre l'objectif de la Formation Initiale Minimale Obligatoire (FIMO).

- Le niveau de connaissances préalables requis pour poursuivre la formation

Le stagiaire, avant son entrée en formation, pour être en mesure de suivre la formation doit remplir les conditions suivantes :

- Etre titulaire du permis C et/ou CE en cours de validité de la visite médicale
- Etre âgé de 21 ans révolus
- Maîtriser la langue française, lue, écrite et parlée

- Les moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement

En vertu des dispositions de l'article L 6353-1 alinéa 1^{er} du Code du Travail, les moyens techniques, pédagogiques et d'encadrement utilisés sont les suivants :

-Les moyens techniques

- 5 Salles de formation avec vidéoprojecteur pour les cours théoriques ;
- 6 véhicules isolés de marque RENAULT (2 midlum, 2 premium, et 2 « T »)
- 3 Véhicules articulés (2 tracteurs RENAULT Premium attelés à 2 semi-remorque et 1 train routier avec porteur RENAULT Premium et sa remorque)

-Les méthodes pédagogiques :

L'emploi du temps sur 4 semaines permet une progression régulière des apprentissages

-Les moyens d'encadrement

- Monsieur Thierry CHAZOT, engagé le 1^{er} septembre 1986, gérant non salarié, moniteur groupe lourd titulaire du CAPEC
- Monsieur Johan MOULA, engagé le 12 Décembre 2016 en CDI, formateur agréé DREAL Auvergne Rhône Alpes
- Monsieur Stéphane ROBERT, engagé le 1^{er} Juin 2019 en CDI, formateur agréé DREAL Auvergne Rhône Alpes
- Madame Yannic GUICHARD, engagée le 16 Novembre 2020 en CDI, formatrice agréé DREAL Auvergne Rhône Alpes
- Monsieur Christopher VERVINCK, engagé le 2 Mai 2022 en CDI, moniteur groupe lourd titulaire du TP ECSR

-Programme

- Durée totale 140 heures dont 5 heures pour l'accueil, présentation et test final d'évaluation.
 - Perfectionnement à la conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité, théorie et pratique : 65 heures.
 - Caractéristiques du véhicule
 - Utilisation des différents types de boîte à vitesse
 - Conduite économique
 - Chargement, arrimage et manutention
 - Application des réglementations : 28 heures
 - Réglementation Sociale Européenne (chronotachygraphe, convention collectives...)
 - Transport national et international (documents de transport, dédouanage...)
 - Santé, sécurité routière et sécurité environnementale : 28 heures
 - Risques physique (gestes et posture)
 - Règles de circulation et signalisation routière
 - Circulation dans les tunnels
 - Franchissement des passages à niveau

- Accident du travail
- Service, logistique : 14 heures
- Image de marque
- Organisation du marché

- Les moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats

-La réalité du suivi des formations est rapportée par la signature de la feuille de présence à la fin de chaque demi-journée de formation par chaque stagiaire ;

-L'appréciation des résultats se fait par des tests d'évaluation :

- 2 Evaluations pratiques de conduite
- 1 Evaluation pratique de manœuvre
- 1 Evaluation théorique finale